INFOS PRATIQUES SUR L'ACCUEIL DU MERCREDI

	Accueil de loisirs	Club APN 6/12 ans
Modalités d'inscription	Les familles s'inscrivent directement sur le site Nantes Eservices.	L'inscription des enfants est gérée par le secrétariat de Port-Barbe.
Fréquence	Vous pouvez inscrire votre enfant sur les mercredis après-midi que vous souhaitez tout au long de l'année.	L'inscription se fait pour tous les mercredis après-midi de l'année (hors vacances scolaires).
Activités	Découverte des arts et traditions populaires d'ici et d'ailleurs, activités de bricolage, activités autour de l'environnement, grands jeux extérieurs...	**Mini-club** (découverte des activités du site: équitation, VTT, activités nautiques, sports, animaux, sciences, nature...), **Club Sciences** (défis scientifiques, robotique, sport tech...), **Club Nature** (équitation, activités autour de la faune et la flore), **Club Sport** (sports collectifs, tir à l'arc, VTT, activités nautiques...)
Tarif après-midi avec repas	De 1.90€ à 15.40€ selon votre quotient familial	De 4.72€ à 27.64€ selon votre quotient familial
Tarif péri-soir	De 0,30€ à 3,20€ selon votre quotient familial	Pas de coût supplémentaire
Repas	Le repas et le goûter sont prévus et pris sur place.	
Transport	**Les enfants ne sont pas récupérés aux écoles.** Vous avez 3 possibilités pour le transport: • Amener et récupérer votre enfant directement à Port-Barbe: entre 12h et 12h45 le midi et entre 17h30 et 18h30 le soir. • Navette Stalingrad: Déposer votre enfant au CSC La Manu, 1 place de la Manu (entre 12h et 12h25) et le récupérer le soir à l'école Stalingrad, rue du Maryland (entre 18h et 18h30). • Navette Port Boyer: Déposer votre enfant au local 'ado', chemin de l'Eraudière, près du CSC Port-Boyer, (entre 12h et 12h35) et le récupérer à l'école Port Boyer, 53 rue de l'Eraudière (entre 17h45 et 18h30).	
Absence	Annulation possible jusqu'à 13 jours avant la date directement sur Nantes Eservices. Passé ce délai, vous serez facturé (sauf justificatif), pensez à prévenir le secrétariat de l'absence de votre enfant.	L'inscription se fait à l'année, tous les mercredis sont donc dus (sauf justificatif), pensez à prévenir le secrétariat de l'absence de votre enfant.